



Ville d'Esch-sur-Alzette.

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:

05.10.2015

Date de la convocation des conseillers :

05.10.2015

point de l'ordre du jour no:

16A

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 16 octobre 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, Codello, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Weidig, Bofferding, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers

Espen, secrétaire général

Absents: Knaff, Wohlfarth, Hansen, Bernard, Freis, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Subside au projet Cohabit'Age

Considérant que dans le cadre du concours 1,2,3 GO Social, la Ville d'Esch-sur-Alzette, en tant que partenaire lors de l'édition 2013, avait décidé d'accorder une aide financière à hauteur de 10.000 € au porteur du projet Cohabit'Age, sous condition de l'établissement du siège social de l'association sur le territoire eschois;

Considérant que l'association Cohabit'Age est conforme aux critères établies par la Ville;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'accorder le versement du montant de 10.000 €, sous forme d'un subside extraordinaire.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 12.10.2015
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

Suivent les signatures

La bourgmestre,